

de donner accès aux marchés d'exportation par l'intermédiaire des réseaux de distribution établis. L'IED stimule également l'accroissement de la concurrence au pays, principal déterminant de l'innovation dans une économie fondée sur le savoir. Le maintien des flux d'IED au Canada et l'augmentation des investissements existant sont essentiels à la croissance économique et à la richesse nécessaires au financement d'un système de santé et d'éducation de classe mondiale pour tous les Canadiens. Le Canada fait bon accueil à l'investissement étranger et aux avantages qui lui sont associés sur le plan de la croissance économique, de l'emploi et de l'élargissement de l'assiette fiscale.

L'investissement étranger direct au Canada a augmenté dans l'ensemble en 2003 par rapport à 2002 de 8,6 milliards de dollars pour s'établir à 358 milliards de dollars environ, avec des augmentations en provenance des États-Unis, d'Europe et d'Asie. Les États-Unis représentaient plus de 228 milliards de dollars de ce total, ou 64 % de l'IED total au Canada.

Le Canada aura du mal à continuer d'attirer l'IED. Au cours de la dernière décennie, la part de l'IED entrant dans les pays de l'ALENA représentée par le Canada a diminué de près du tiers — étant passée de 21 % en 1990 à près de 14 % en 2003. La part du Canada de l'IED total a également diminué au cours de cette période, pour passer de 6 % à 3 %. La part de l'IED total reste cependant légèrement supérieure à notre part du PIB mondial. La concurrence pour l'IED devrait s'intensifier encore plus à l'échelle mondiale, notamment celle en provenance des nouveaux marchés émergents, comme la Chine, l'Inde et le Brésil. Ces pays sont devenus des aimants pour l'IED à la suite de la vague de libéralisation du commerce et de l'investissement et de privatisation favorisée par la disponibilité du capital humain et des bas coûts de production.

Programme canadien d'investissement à l'étranger

Les investisseurs étrangers au Canada profitent déjà depuis longtemps d'une équité réglementaire et des protections juridiques importantes prévues dans les lois canadiennes. L'engagement du Canada envers des règles qui régissent l'investissement international a de quoi rassurer encore plus les investisseurs que le Canada offre un environnement équitable, sûr et prévisible. Si ces règles visent à attirer

l'investissement étranger au Canada, elles servent aussi à protéger les investisseurs canadiens à l'étranger. Les entreprises canadiennes ont cherché activement à investir à l'étranger et à faire des acquisitions à l'étranger. Il est important de protéger les investisseurs contre des mesures arbitraires et discriminatoires : cela favorise un environnement stable et sûr pour l'investissement international, ce qui, en retour, facilite l'innovation, la productivité et la prospérité, au pays comme à l'étranger.

L'économie mondialisée actuelle est de plus en plus fondée sur la production plus intangible des entreprises de services et est, en grande partie, tributaire des flux des capitaux internationaux. Une caractéristique fondamentale de cette nouvelle économie est qu'elle est de plus en plus tributaire de la création, de l'achat et du transfert de capital et de savoir. De plus, l'importance croissante du positionnement dans les chaînes de valeur mondiales a accru les pressions concurrentielles exercées sur les entreprises canadiennes — et les débouchés qui s'offrent à elles sur le marché.

Étant donné la vivacité de la concurrence pour l'investissement international, le gouvernement canadien cherche à montrer les forces et les avantages économiques du Canada à un auditoire international d'investisseurs potentiels, de sélecteurs de sites, d'influenceurs médiatiques et commerciaux par diverses activités de promotion. Il engage ses missions de partout dans le monde et ses partenaires à tous les ordres de gouvernement à faire connaître le climat des affaires et les groupements d'entreprises novateurs qu'on trouve au Canada. Le gouvernement canadien participe à des activités de promotion de l'investissement, veillant ainsi à ce que les décideurs reçoivent l'information sectorielle dont ils ont besoin pour envisager le Canada comme endroit pour y faire des affaires. Parmi les principales activités promotionnelles, mentionnons l'Initiative Chefs d'entreprise et la présence aux activités de renommée internationale, sans compter les rencontres de représentants du gouvernement avec des PDG ciblés de sociétés transnationales pour attirer leur attention sur les débouchés commerciaux qui se présentent au Canada.

Le Canada a conclu et s'emploie toujours à conclure divers accords qui, grâce à un cadre de règles et de disciplines, garantissent aux investisseurs un climat des investissements basé sur des règles et prévisible, dans lequel des procédures de règlement des différends sont prévues et conçues de manière à permettre un recours opportun à un tribunal impartial. Ces règles ne mettent pas en péril notre souveraineté et ne menacent pas nos valeurs économiques